

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 AVRIL 2018 À 19 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis
Est absente, Madame la conseillère,	Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présente:
Madame Carole Landry, directrice du Service des finances

Est absent :
Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-170

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour, **avec l'ajout des points suivants : 42. Affaires nouvelles : 42.1 Octroi de contrat – Service de nettoyage – Réseaux égout 2018 et 42.2 Embauche – Préposée en bureautique ainsi que le retrait des points suivants: 12. Adoption du projet de Règlement numéro 115-2018 concernant les feux extérieurs et 41.1 Bureau de la gouverneure générale du Canada – Médaille des pompiers pour Services distingués**

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017
4. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 avril 2018
6. Comité consultatif d'urbanisme — Dépôt du procès-verbal du 26 mars 2018
7. Demandes de dérogations mineures
- 7.1 Benny & Co & Centre Commercial Rawdon Inc. – (3191) et (3205-3207), 1^{re} Avenue – Lots 6 192 595 et 6 192 596 – Zone C3-63 du Règlement de zonage numéro 372-89 – Enseignes
- 7.2 3369, 2^e Avenue – Lot 4 994 534 – Zone R2-60 du Règlement de zonage numéro 372-89 – Bâtiment existant et agrandissement projeté
8. Demandes relatives aux règlements sur les PIIA
- 8.1 Benny & Co & Centre commercial Rawdon Inc. – (3191) et (3205-3207), 1^{re} Avenue – Lots 6 192 595 et 6 192 596 – Zone 1 au PIIA (Secteur Centre-ville) – Règlement numéro 508-93 – Enseignes
- 8.2 3369, 2^e Avenue – Lot 4 994 534- Zone 1 au PIIA (Secteur Centre-ville) – Règlement numéro 508-93 – Rénovation et agrandissement
- 8.5 (4018), rue des Cascades – Lot 5 528 910 – Zone 1 au PIIA (Secteur des Cascades) – Règlement numéro 1007 – Construction d'un bâtiment principal
- 8.6 (3580) rue Rosemary – Lot 6 102 864 – Zone 1 au PIIA (Secteur Rive-Ouest) – Règlement numéro 1012 – Construction d'un bâtiment principal
- 8.7 Construction St-Germain & frères inc. – Lots 5 592 445 à 5 592 451 – PIIA concernant la construction d'immeubles résidentiels de 4 logements et plus – Règlement numéro 1008 – Approbation des agencements de matériaux
- 8.4 (3846) rue Pellan – Regroupement des lots 5 528 938 et 5 530 606 – Zone 1 au PIIA (Secteur des Cascades) – Règlement numéro 1007 – Construction d'un bâtiment principal

- 8.3 3824-3828, rue Queen – Lot 5 301 596 – Zone 7 au PIIA (Secteur Centre-ville) – Règlement numéro 508-93 – Rénovation

AUTRES SUJETS D'URBANISME

9. Approbation des plans et devis – Travaux sur le lot n° 5 301 779 – Les immeubles Louis-Charles inc. – Matricule 8802-01-4714

AVIS DE MOTION

10. Avis de motion - Règlement numéro 115-2018 concernant les feux extérieurs

PROJETS DE RÈGLEMENTS

11. Présentation, dépôt et adoption du projet de Règlement numéro 114-2017 concernant le traitement des élus municipaux
12. Présentation, dépôt et adoption du projet de Règlement numéro 115-2018 concernant les feux extérieurs - **RETIRÉ**
13. Présentation, dépôt et adoption du projet de Règlement numéro 122-2018 établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules sur le territoire de la Municipalité de Rawdon
14. Présentation, dépôt et adoption du premier projet de Règlement numéro 404-9 modifiant le Règlement de lotissement numéro 404 (Secteur Canton) et ses amendements afin de procéder à la modification de l'annexe A des rues privées

RÈGLEMENTS

15. Adoption du Règlement numéro 120-2018 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Rawdon
16. Adoption du Règlement numéro 121-2018 relatif aux branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Municipalité de Rawdon

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

17. Première période de questions

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

18. Octroi de contrat – Contrat accessoire – Services professionnels - Pavage du chemin du Lac-Gratten – Ingemax inc.
19. Octroi de contrat – Programme d'entretien pour habit de combat – Service de la sécurité incendie
20. Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente pour l'utilisation du site de la plage municipale - Bateaux dragons – 9183-3624 Québec inc.
21. Autorisation de signature - Entente de partenariat – Champagneur entrepreneurs – Gestion et exploitation du service de location d'embarcations nautiques non-motorisées à la plage municipale – Saison estivale 2018

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22. Barrages des lacs Claude et Denis – X0004244, X0004245 et X0004246 - Exposé des correctifs et calendrier d'exécution des travaux
23. Emprunt au fonds de roulement – Fourniture et installation de jeux d'eau – Parc Nichol
24. Affectation de surplus – Projets spéciaux 2018
25. Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et d'acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du Programme
26. Modifications à la programmation de travaux – TECQ 2014-2018 – Programmation de travaux révisée - Acceptation par le conseil municipal
27. Demande de décret d'autorisation au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire - Autorisation de signature – Accord de subvention – Le Canada en fête
28. Demande de Traverse piétonnière – 1^{re} Avenue, à l'intersection de la rue Albert - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
29. Demande de congé sans solde – Service de la sécurité incendie
30. Embauche - Chef de groupe au Service des travaux publics –Division voirie - Poste régulier
31. Embauche – Opérateur au Service des travaux publics – Division voirie - Poste régulier
32. Embauche - Étudiants – Saison estivale 2018 — Service des loisirs et de la culture
33. Embauche - Coordonnateur en chef - Poste auxiliaire – Parc des chutes Dorwin – Services des loisirs et de la culture
34. Embauches - Étudiants - Préposés au Service des travaux publics
35. Embauche – Constables spéciaux — Saison estivale 2018
36. Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
37. Quilles-O-Thon du Conseil des commissaires – Fondation des Samares

- 38. Campagne de Centraide Lanaudière pour la MRC Matawinie – Gala du préfet – 12^e édition
- 39. Certificat de paiement numéro 8 – Pavage de diverses rues 2016 – Phase 2 – Libération partielle – 9306-1.380 Québec inc.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

- 40. Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
 - 40.1 Liste des comptes à payer/fournisseurs
 - 40.2 Liste des chèques émis
 - 40.3 Liste des chèques annulés
 - 40.4 Liste des prélèvements
 - 40.5 Liste des engagements
 - 40.6 Liste des virements budgétaires
 - 40.7 Journal des salaires nets
- 41. Correspondance
 - 41.1 Bureau de la gouverneure générale du Canada – Médaille des pompiers pour Services distingués – M. Richard Belisle - **RETIRÉ**
- 42. Affaires nouvelles
 - 42.1 Octroi de contrat – Service de nettoyage – Réseaux égout 2018
 - 42.2 Embauche – Préposée en bureautique – Poste régulier à temps partiel
- 43. Parole aux conseillers
- 44. Deuxième période de questions
- 45. Levée de la séance

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2017

Madame Maryse DeGrandpré, de la firme comptable Martin, Boulard, procède à la présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017.

Suite à la présentation des rapports, Monsieur le maire invite les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur ceux-ci.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017 par madame Maryse DeGrandpré, de la firme comptable Martin, Boulard;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 10 avril 2018 à l'effet que seraient déposés le rapport du vérificateur et le rapport financier 2017 à la séance du conseil municipal de la Municipalité de Rawdon du 19 avril 2018;

CONSIDÉRANT le dépôt, par la directrice du service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe (en l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier), du rapport financier 2017 de la Municipalité de Rawdon, incluant le rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

18-171 Le conseil prend acte du dépôt, par la directrice du service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe (en l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier), du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe concernant l'exercice financier 2017, le tout préparé conformément aux articles 966 et suivants du *Code municipal* et vérifié par la firme comptable Martin, Boulard.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 avril 2018 à 17 h a été remise aux membres du conseil municipal.

18-172 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 avril 2018 à 17 h, tel que remis aux membres du conseil.

6. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MARS 2018

18-173 La directrice du service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe dépose le procès-verbal du 26 mars 2018 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

7. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

7.1 BENNY & CO & CENTRE COMMERCIAL RAWDON INC. – (3191) ET (3205-3207), 1^{RE} AVENUE – LOTS 6 192 595 ET 6 192 596 – ZONE C3-63 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 – ENSEIGNES

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 26 mars 2018, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure formulée, visant à :

Permettre l'installation de deux enseignes murales et d'une enseigne sur un poteau communautaire afin d'identifier le 3191, 1^{re} Avenue, à permettre l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne sur un poteau communautaire afin d'identifier le 3205, 1^{re} Avenue et à permettre l'installation de deux enseignes murales et d'une enseigne sur un poteau communautaire afin d'identifier le 3207, 1^{re} Avenue;

La superficie totale d'affichage projetée identifiant le 3191, 1^{re} Avenue est de 13,2 mètres carrés et les deux enseignes murales projetées posséderont une superficie d'affichage de 4,5 mètres chacune en lieu et place de la superficie totale d'affichage maximale autorisée de 3,5 mètres carrés, et ce, malgré que la superficie d'une même enseigne ne peut en aucun cas excéder 4 mètres carrés en vertu des articles 5.5.11.3 a) et 5.5.11.3 c) du Règlement de zonage n° 372-89. La superficie totale d'affichage projetée sera répartie en trois enseignes malgré la répartition autorisée entre deux enseignes en vertu de l'article 5.5.11.3 b) du Règlement de zonage n° 372-89;

La superficie totale d'affichage projetée identifiant le 3205, 1^{re} Avenue est de 3,1 mètres carrés en lieu et place de la superficie totale d'affichage maximale autorisée de 2 mètres carrés, comme exigée en vertu de l'article 5.5.11.5 a) du Règlement de zonage n° 372-89;

La superficie totale d'affichage projetée identifiant le 3207, 1^{re} Avenue est de 3,4 mètres carrés en lieu et place de la superficie totale d'affichage maximale autorisée de 2 mètres carrés, comme exigée en vertu de l'article 5.5.11.5 a) du Règlement de zonage n° 372-89. La superficie totale d'affichage projetée sera répartie en trois enseignes malgré la répartition autorisée entre deux enseignes, comme exigée en vertu de l'article 5.5.11.5 b) du Règlement de zonage n° 372-89;

Un poteau communautaire sera implanté à 0 mètre de la limite latérale des lots 6 192 595 et 6 192 596 en lieu et place de la distance minimale exigée de 0,5 mètre de toute limite de la propriété en vertu de l'article 5.5.9.7 d) du Règlement de zonage n° 372-89;

Les trois enseignes projetées au poteau communautaire posséderont une superficie individuelle maximale de 4,2 mètres carrés malgré la superficie maximale d'affichage d'un établissement sur une enseigne communautaire autorisée de 2 mètres en vertu de l'article 5.5.7.4 d) du Règlement de zonage n° 372-89;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

18-174 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2018-00041, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

7.2 3369, 2^E AVENUE – LOT 4 994 534 – ZONE R2-60 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 – BÂTIMENT EXISTANT ET AGRANDISSEMENT PROJETÉ

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 26 mars 2018, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure formulée, visant à rendre conforme la résidence existante localisée au 3369, 2^e Avenue et à permettre son agrandissement projeté à un minimum de 1,6 mètre de la limite latérale droite en lieu et place de la marge latérale minimale exigée de 2 mètres en vertu de l'article 4.1.2.2.1 du Règlement de zonage n° 372-89;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

18-175 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2018-00072, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

8. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 26 mars 2018.

18-176 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

8.1 BENNY & CO & CENTRE COMMERCIAL RAWDON INC. – (3191) ET (3205-3207), 1^{RE} AVENUE – LOTS 6 192 595 ET 6 192 596 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – ENSEIGNES

8.2 3369, 2^E AVENUE – LOT 4 994 534- ZONE 1 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT

8.5 (4018), RUE DES CASCADES – LOT 5 528 910 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

8.6 (3580) RUE ROSEMARY – LOT 6 102 864 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR RIVE-OUEST) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1012 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

8.7 CONSTRUCTION ST-GERMAIN & FRÈRES INC. – LOTS 5 592 445 À 5 592 451 – PIA CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE 4 LOGEMENTS ET PLUS – RÈGLEMENT NUMÉRO 1008 – APPROBATION DES AGENCEMENTS DE MATÉRIAUX

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

D'accepter la demande de permis suivante, tel que déposée au comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis :

8.4 (3846) RUE PELLAN – REGROUPEMENT DES LOTS 5 528 938 ET 5 530 606 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

De suspendre la demande de permis suivante selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme le conseil la jugeant non-conforme aux objectifs réglementaires définis pour cette zone :

8.3 3824-3828, RUE QUEEN – LOT 5 301 596 – ZONE 7 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – RÉNOVATION

AUTRES SUJETS D'URBANISME

9. APPROBATION DES PLANS ET DEVIS – TRAVAUX SUR LE LOT N° 5 301 779 – LES IMMEUBLES LOUIS-CHARLES INC. – MATRICULE 8802-01-4714

CONSIDÉRANT l'approbation, aux termes de la résolution n° 14-102 adoptée le 11 mars 2014, du plan image déposé concernant le lot 18A-349 du rang 6, lequel plan a été préparé par M. Gérard Grégoire, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5 078 de ses minutes et portant le numéro de dossier 2 190, modification numéro 2 pour Les immeubles Louis Charles Inc.;

CONSIDÉRANT que la subdivision des lots projetés n° 1 à 11 du plan image est complétée et qu'il est nécessaire pour le promoteur de procéder à l'ouverture de la rue afin de permettre la subdivision des lots projetés n° 12 à 20, à partir du lot n° 5 301 779;

CONSIDÉRANT le dépôt des plans et devis émis pour autorisation préparés par Ricard Groupe Conseil, daté du 3 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis découlant des travaux à être exécutés doivent obligatoirement être approuvés par une résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures et équipements respectent les spécifications, dimensions ou gabarits et que la capacité de la fondation de rue respecte les standards édictés aux articles 7.1 et 7.2 du Règlement n° 62-2010 et ses amendements établissant une politique de développement et de financement des travaux d'infrastructure et concernant les ententes relatives à de tels travaux et remplaçant le règlement n° 13-2005 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Chef de division – Hygiène du milieu recommande leur approbation selon sa note de service du 16 avril 2018, sous conditions d'obtenir les plans révisés suivant le courriel du 13 mars 2018 et d'obtenir le certificat d'autorisation du MDDELCC requis.

18-177 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver les plans et devis présentés par Les immeubles Louis Charles Inc. pour la construction des infrastructures en rapport avec les plans déposés, le tout selon les recommandations du Chef de division – Hygiène du milieu suivant sa note de service datée du 16 avril 2018.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

AVIS DE MOTION

10. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS

18-178 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 115-2018 concernant les feux extérieurs.

PROJETS DE RÈGLEMENTS

11. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 114-2017 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c.T-11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser le Règlement numéro 31-2006 sur le traitement des élus actuellement en vigueur, lequel n'a fait l'objet d'aucune modification depuis son adoption en 2006 et de le rendre plus conforme à la réalité contemporaine;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné le 12 décembre 2017;

18-179 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents incluant le vote de Monsieur le maire et représentant la majorité des voix favorable exprimées aux deux tiers des membres du conseil de la Municipalité :

D'adopter le projet de Règlement numéro 114-2017 concernant le traitement des élus municipaux, tel que remis aux membres du conseil.

12. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS

RETIRÉ

13. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 122-2018 ÉTABLISSANT UN PROJET PILOTE VISANT À AUTORISER LA GARDE DE POULES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire autoriser, sous la forme d'un projet pilote et pour une période déterminée, la garde de poules sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 15 mars 2018.

18-180 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 122-2018 établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules sur le territoire de la Municipalité de Rawdon, tel que remis aux membres du conseil.

14. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 404-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 404 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À LA MODIFICATION DE L'ANNEXE A DES RUES PRIVÉES

CONSIDÉRANT QU'un règlement de lotissement est en vigueur dans le secteur Canton de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier l'Annexe A des rues privées de ce règlement afin d'y ajouter la section privée de la rue Henri correspondant au lot 5 353 371 et la section privée du chemin Riviera localisée entre la rue Kamilie et le cul-de-sac;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 15 mars 2018;

18-181 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 404-9 modifiant le Règlement de lotissement numéro 404 (Secteur Canton) et ses amendements afin de procéder à la modification de l'annexe A des rues privées, tel que remis aux membres du conseil.

RÈGLEMENTS

15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 120-2018 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), aux termes duquel elle s'engageait à mettre en application un programme d'élimination des raccordements inversés sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge pertinent de mettre à jour les dispositions relatives aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Rawdon, notamment en ce qui concerne l'élimination des raccordements inversés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 15 février 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté le 15 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

18-182 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 120-2018 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Rawdon, tel que remis aux membres du conseil.

16. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 121-2018 RELATIF AUX BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), aux termes duquel elle s'engageait à mettre en application un programme d'élimination des raccordements inversés sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge pertinent de mettre à jour les dispositions relatives aux branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Municipalité de Rawdon, notamment en ce qui concerne l'élimination des raccordements inversés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 15 février 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté le 15 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

18-183 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 121-2018 relatif aux branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Municipalité de Rawdon, tel que remis aux membres du conseil.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

17. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

18. OCTROI DE CONTRAT – CONTRAT ACCESSOIRE – SERVICES PROFESSIONNELS - PAVAGE DU CHEMIN DU LAC-GRATTEN – INGEMAX INC.

CONSIDÉRANT le contrat pour services professionnels octroyé le 12 avril 2016 à la firme Ingemax inc. pour la réfection de fondation et le pavage du chemin du Lac-Gratten;

CONSIDÉRANT QU'un contrat accordé à la suite d'une demande de soumission peut être modifié uniquement lorsque la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE la jurisprudence reconnaît le droit à un cocontractant de se faire payer les coûts additionnels qui lui seraient dus en raison d'une demande de prestation découlant d'imprévus et non inclus à l'appel d'offres pour laquelle le prix de sa soumission a été établi, mais laquelle est accessoire au contrat octroyé;

CONSIDÉRANT le report du projet et le fait que plusieurs modifications ont dû être apportées aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il est estimé qu'une somme additionnelle de 25 000 \$, plus les taxes applicables, est nécessaire afin de mener à terme le contrat octroyé à la firme Ingemax inc. en 2016;

CONSIDÉRANT les mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat contenu au *Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon*.

18-184 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer un contrat accessoire pour services professionnels à la firme Ingemax inc. pour la réfection de fondation et le pavage du chemin du Lac-Gratten, pour un montant maximal de 25 000 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-00044 est modifié en conséquence.

19. OCTROI DE CONTRAT – PROGRAMME D'ENTRETIEN POUR HABIT DE COMBAT – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise CSE Incendie Sécurité inc. pour l'entretien des habits de combat d'une durée de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie.

18-185 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adhérer au programme d'entretien pour habits de combat et d'octroyer un contrat d'une durée de trois (3) ans à CSE Incendie Sécurité inc., pour un montant maximal annuel de 4 000 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-00032 a été émis pour autoriser cette dépense.

20. AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR L'UTILISATION DU SITE DE LA PLAGE MUNICIPALE - BATEAUX DRAGONS – 9183-3624 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT que l'entente pour l'utilisation du site de la plage municipale pour les bateaux dragons avec l'entreprise 9183-3624 Québec inc. arrive à échéance le 27 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite renouveler cette entente selon les mêmes termes et conditions, pour une durée de 5 ans.

18-186 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la conclusion d'une entente d'une durée de cinq (5) ans, pour l'utilisation du site de la plage municipale pour les bateaux-dragons avec 9183-3624 Québec inc.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, l'entente à intervenir entre les parties.

21. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT – CHAMPAGNEUR ENTREPRENEURS – GESTION ET EXPLOITATION DU SERVICE DE LOCATION D'EMBARCATIONS NAUTIQUES NON-MOTORISÉES À LA PLAGE MUNICIPALE – SAISON ESTIVALE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Champagneur-Entrepreneurs a assuré la gestion et l'exploitation du service de location d'embarcations non-motorisées à la plage municipale lors de la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite permettre aux jeunes du Collège Champagneur de vivre une expérience entrepreneuriale concrète tout en continuant d'offrir un service de location d'embarcations non-motorisées de qualité à sa clientèle du site de la plage municipale;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture;

18-187 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la conclusion d'une entente de partenariat avec l'organisme Champagneur-Entrepreneurs pour l'exploitation du service de location d'embarcations nautiques non-motorisées à la plage municipale pour la saison estivale 2018.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, l'entente à intervenir entre les parties.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22. BARRAGES DES LACS CLAUDE ET DENIS – X0004244, X0004245 ET X0004246 - EXPOSÉ DES CORRECTIFS ET CALENDRIER D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE les barrages Nos X0004244, X0004245 et X0004246 situés aux lacs Claude et Denis sont des barrages à forte contenance ayant été déterminés comme étant la propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des études de sécurité ont été produites pour ces barrages, lesquelles ont permis de dénoter certaines déficiences devant faire l'objet de corrections;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 17 de la *Loi sur la sécurité des barrages*, il est nécessaire d'adopter par résolution l'exposé des correctifs et le calendrier d'exécution des travaux de mise aux normes de ces barrages;

CONSIDÉRANT QU'aux termes d'un mandat lui ayant été octroyé afin d'établir différents scénarios d'intervention aux barrages des lacs Claude et Denis, Miroslav Chum inc. a déposé à la Municipalité un rapport exposant trois (3) types de correctifs envisageables et la Municipalité optera pour celui qui répondra le mieux à ses besoins et à son budget, le tout en respectant la capacité de payer des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier pour la mise aux normes des barrages débutera en 2019, l'adoption de la réglementation nécessaire aura lieu en 2020 et le début des travaux est prévu au cours de l'année 2021;

CONSIDÉRANT les rencontres organisées le 7 avril 2018 avec les propriétaires de première et de deuxième ligne concernés par les barrages des lacs Claude et Denis.

18-188 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

De déposer au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'échéancier ainsi que les trois différents scénarios d'intervention proposés par Miroslav Chum inc. pour chacun des barrages des lacs Denis et Claude.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

23. EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE JEUX D'EAU – PARC NICHOL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit lancer un processus d'appel d'offres aux fins de la fourniture et de l'installation de jeux d'eau au Parc Nichol;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'emprunter un montant de 200 000 \$ (taxes nettes) au fonds de roulement afin de réaliser ce projet.

18-189 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser un emprunt de 200 000 \$ (taxes nettes) au fonds de roulement pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau au Parc Nichol, remboursable sur une période de dix (10) ans.

Le certificat de crédit numéro 2018-00033 a été émis pour autoriser cette dépense.

24. AFFECTATION DE SURPLUS – PROJETS SPÉCIAUX 2018

CONSIDÉRANT QUE certains directeurs de services doivent débiter les processus pour la réalisation de certains projets spéciaux acceptés conditionnellement au budget 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser ces projets spéciaux et d'y affecter les sommes nécessaires à leur réalisation, soit un montant de 411 665 \$ (taxes nettes) de l'excédent de fonctionnement non affecté.

18-190 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser les projets spéciaux, tel que présentés au conseil municipal.

D'approprier un montant de 411 665 \$ (taxes nettes) de l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation de ces projets spéciaux.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables qui s'imposent afin de donner plein effet à la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-00034 a été émis pour autoriser cette dépense.

25. ADHÉSION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC (PMVI) ET D'ACCEPTATION DU PARTAGE DE LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison du Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 2 537 500 \$ et que les organismes admissibles de cette MRC se sont entendus pour la partager comme suit :

- Rawdon : 373 200 \$ - 18,4 km
- Saint-Michel-des-Saints : 415 800 \$ - 29,8 km
- Saint-Zénon : 331 700 \$ - 11 km
- Saint-Émélie-de-l'Énergie : 275 900 \$ - 13,6 km
- Saint-Côme : 109 500 \$ - 5,4 km
- Sainte-Béatrix : 22 300 \$ - 1,1 km
- Saint-Alphonse-Rodriguez : 348 900 \$ - 17,2 km

Modifiée par
résolution
no 18-647

Abrogée par
résolution
no 18-231

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, la Municipalité de Rawdon a été informée de son admissibilité au Programme et à un montant de 373 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

18-191 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adhérer au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI).

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

26. MODIFICATIONS À LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX – TECO 2014-2018 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE - ACCEPTATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite déposer une programmation de travaux révisée consistant à remplacer le projet d'agrandissement du garage municipal par l'asphaltage d'une partie du chemin du Lac-Morgan.

18-192 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Le préambule ci-haut mentionné fait partie intégrante de la présente résolution.

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

27. DEMANDE DE DÉCRET D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DE TERRITOIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE – ACCORD DE SUBVENTION – LE CANADA EN FÊTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conclure un accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête;

CONSIDÉRANT QU'afin de pouvoir signer un tel accord avec le gouvernement fédéral, la Municipalité doit effectuer une demande de décret d'autorisation au gouvernement du Québec, par l'entremise du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le tout conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (LMCE, c. M-30);

CONSIDÉRANT QUE le projet d'accord ainsi que les recommandations du Service des loisirs et de la culture ont été présentés aux membres du conseil municipal.

18-193 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le projet d'accord de subvention à intervenir entre la Municipalité de Rawdon et le ministère du Patrimoine canadien.

D'effectuer la demande de décret d'autorisation auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (LMCE, c. M-30).

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, l'accord à intervenir entre les parties ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

28. DEMANDE DE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE – 1^{RE} AVENUE, À L'INTERSECTION DE LA RUE ALBERT - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT l'achalandage piétonnière recrudescence sur l'intersection de la 1^{re} Avenue avec la rue Albert, la Municipalité est d'avis qu'une traverse piétonnière devrait être ajoutée sur la 1^{re} Avenue, à l'intersection de la rue Albert, le tout afin d'assurer la sécurité des piétons;

CONSIDÉRANT QU'une traverse de piste cyclable est déjà en place sur la portion sud-ouest de la 1^{re} Avenue à l'intersection de la rue Albert;

CONSIDÉRANT QUE la 1^{re} avenue (route 337) est sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des travaux publics.

18-194 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De déposer une demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin que soit ajoutée une traverse piétonnière adjacente à la traverse de la piste cyclable sur la 1^{re} avenue, à l'intersection de la rue Albert.

D'autoriser le directeur de la voirie par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis et découlant de la présente résolution.

29. DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT une demande de congé sans solde déposée le 5 avril 2018, dans le dossier de l'employé n° 80-0003, pour la période comprise entre le 9 avril 2018 et le 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 19 de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie et de l'adjoindue aux ressources humaines.

18-195 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la demande de congé sans solde dans le dossier de l'employé n° 80-0003, pour la période comprise entre le 9 avril 2018 et le 8 avril 2019.

30. EMBAUCHE - CHEF DE GROUPE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS -DIVISION VOIRIE - POSTE RÉGULIER

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un chef de groupe à la division de la voirie au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures, les entrevues et les recommandations de l'adjointe aux ressources humaines et du directeur de la voirie par intérim.

18-196 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Monsieur Raphaël Vincent au poste régulier de chef de groupe à la division de la voirie au Service des travaux publics à compter du 30 avril 2018, lequel sera assujéti à une période de probation, selon la convention collective en vigueur.

31. EMBAUCHE - OPÉRATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DIVISION VOIRIE - POSTE RÉGULIER

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un opérateur à la division de la voirie au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures, les entrevues et les recommandations de l'adjointe aux ressources humaines et du directeur de la voirie par intérim.

18-197 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Monsieur Patrick Pelletier au poste régulier d'opérateur à la division de la voirie au Service des travaux publics à compter du 23 avril 2018, lequel sera assujéti à une période de probation, selon la convention collective en vigueur.

32. EMBAUCHE - ÉTUDIANTS - SAISON ESTIVALE 2018 — SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour les emplois étudiants pour la saison estivale 2018 au Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

18-198 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher les étudiants suivants aux différents postes du Service des loisirs et de la culture pour la période estivale 2018 :

Bureau d'accueil touristique

Coordonnatrice
Anne Sophie Vigneau

Préposé(e) au bureau d'accueil touristique
Marie-Ève Lévesque Laurin
Mélodie Sabourin

Camp de jour

Animateur
Sierra Redmond
Gabriel Benoît
Laurianne Turcotte Desrosiers
Arianne Leblanc
Mallorie Young
Shayna Lavoie
Léa Gendron
Chef de camp – 1 poste à combler
Animateur – 1 poste à combler

Accompagnatrice – Camp de jour intégré
Geneviève Laplace
Élizabeth Lavoie

Sites récréotouristiques

Coordonnateur des parcs récréotouristiques :

Sara Jones
Jessy Mackay
Kelly Ann Leblanc

Préposé(e) à l'accueil :

Cassiopée Bernier
Alexia Gauthier
Jasmine Beauparlant
Rosalie Delorme
Laura Leblanc

Préposé(e) à l'entretien :

Brian St-Amour
Davin Young
Jessy Tremblay
Elliott Desrosiers
Lewis Mackay
Étudiant référé par le programme Desjardins jeunes au travail

Préposé(e) à l'horticulture :

Jacob Malo

Surveillants-sauveteurs

Coordonnateur des sauveteurs :

Alexis Frigon

Sauveteurs

Tammy Lanoue-Tan
Coralie Venne

De mandater et autoriser le Service des loisirs et de la culture à pourvoir à tout poste étudiant laissé vacant en cours de saison, le tout en respectant les règles administratives applicables.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

33. EMBAUCHE - COORDONNATEUR EN CHEF - POSTE AUXILIAIRE – PARC DES CHUTES DORWIN – SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche d'un coordonnateur en chef au parc des chutes Dorwin pour la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

18-199 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Mme Vicky Labrie au poste auxiliaire de coordonnateur en chef au parc des chutes Dorwin au sein du Service des loisirs et de la culture, à partir du 7 mai 2018, et ce, jusqu'à la fin de la saison, soit en octobre 2018.

34. EMBAUCHES - ÉTUDIANTS - PRÉPOSÉS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour les emplois étudiants pour la saison estivale 2018 au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

18-200 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher messieurs Jérôme Grégoire et Mathieu Duquette en tant que préposés au Service des travaux publics pour la période du 28 mai au 17 août 2018.

35. EMBAUCHE – CONSTABLES SPÉCIAUX — SAISON ESTIVALE 2018

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche de constables spéciaux pour la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

18-201 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher les étudiants suivants à titre de constables spéciaux, pour la saison estivale 2018 :

Coordonnatrice des constables :
Stacy Legault Mayer

Constables spéciaux :
Anthony Gélinas
Amélie Robert
Kevin Poulin

De leur confier le mandat d'application des règlements suivants :

- Règlement numéro 100-02-2 concernant l'utilisation de l'eau potable
- Règlement 24-99 et ses amendements relatifs à l'émission des permis et certificats d'autorisation
- Règlement de zonage numéro 372-89 (Village)
- Règlement de zonage numéro 402 (Canton)
- Règlement de construction numéro 1014
- Règlement 116-03 et ses amendements relatif aux nuisances
- Règlement numéro 89-2016 relatif au stationnement
- Règlement 68-2011 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- Article 147 du Code de procédure pénale
- Règlement 88-2016 et ses amendements relatif aux animaux

De mandater et autoriser le Service des loisirs et de la culture à pourvoir à tout poste étudiant laissé vacant en cours de saison, le tout en respectant les règles administratives applicables.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

36. ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se dérouleront du 16 au 18 mai 2018 et qu'il est opportun que la Municipalité de Rawdon soit représentée lors de ces assises.

18-202 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De déléguer deux élus pour participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec à titre de représentants de la Municipalité de Rawdon.

D'autoriser le remboursement des dépenses des élus participants aux assises annuelles et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de crédit numéro 2018-00035 a été émis pour autoriser cette dépense.

37. QUILLES-O-THON DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – FONDATION DES SAMARES

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour assister au premier Quille-O-Thon du conseil des commissaires au profit de la Fondation des Samares, lequel aura lieu le 21 avril 2018.

18-203 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de 2 billets pour assister au Quille-O-Thon du conseil des commissaires au profit de la Fondation des Samares pour montant total de 40 \$.

Le certificat de crédit numéro 2018-00036 est émis pour autoriser cette dépense.

38. CAMPAGNE DE CENTRAIDE LANAUDIÈRE POUR LA MRC MATAWINIE – GALA DU PRÉFET – 12^E ÉDITION

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour assister à la 12^e édition du gala du Préfet au profit de Centraide Lanaudière, lequel aura lieu le 26 avril 2018.

18-204 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de 8 billets, soit une table, pour assister à la 12^e édition du Gala du Préfet au profit de Centraide Lanaudière pour montant total de 1 000 \$.

Le certificat de crédit numéro 2018-00037 est émis pour autoriser cette dépense.

39. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 8 – PAVAGE DE DIVERSES RUES 2016 – PHASE 2 – LIBÉRATION PARTIELLE – 9306-1380 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 8 au montant de 50 875,01 \$, taxes incluses, représentant une libération partielle de la retenue de garantie de 5 % (incluant une retenue spéciale de 4 000 \$ pour des déficiences à corriger), pour le pavage de diverses rues 2016 – Phase 2 par l'entreprise 9306-1380 Québec inc.

CONSIDÉRANT les recommandations du Chef de division – Hygiène du milieu en date du 9 avril 2018.

18-205 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 50 875,01 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9306-1380 Québec inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2016-0120.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

40. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et ses amendements ainsi que la liste des comptes à payer au 31 mars 2018.

18-206 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

40.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS

D'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2018 au montant de 435 938.50 \$

40.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 33 698 à 33 921) au 13 avril 2018 totalisant 583 965.25 \$

40.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS

D'approuver la liste des chèques annulés au 13 avril 2018.

40.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

D'approuver la liste des prélèvements (nos 4 674 à 4 772) au 13 avril 2018 totalisant 292 885.05 \$

40.5 LISTE DES ENGAGEMENTS

D'approuver la liste des engagements au 13 avril 2018 totalisant 4 510 253.02 \$

40.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

D'approuver la liste des virements budgétaires au 31 mars 2018 totalisant 945 \$

40.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de mars 2018 totalisant 194 859.16 \$

41. CORRESPONDANCE

41.1 BUREAU DE LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE DU CANADA – MÉDAILLE DES POMPIERS POUR SERVICES DISTINGUÉS – M. RICHARD BELISLE

RETIRÉ

42. AFFAIRES NOUVELLES

42.1 OCTROI DE CONTRAT – SERVICE DE NETTOYAGE – RÉSEAUX DÉGOUT 2018

CONSIDÉRANT une demande de prix auprès de deux (2) entreprises pour le service de nettoyage des réseaux d'égout pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service déposée par l'entreprise ABC Environnement inc. est conforme et offre les taux horaires suivants :

Le service d'un camion combiné avec opérateur 164,50 \$ / h, plus les taxes applicables

Le service d'un aide-opérateur selon le besoin 30,00 \$/ h, plus les taxes applicables

lesquels lorsque combinés, représentent un taux horaire de 223,63 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE pour l'ensemble des travaux de nettoyage des réseaux à être effectués, ceux-ci sont évalués approximativement à 240 heures pour le service d'un camion combiné avec opérateur, sans toutefois nécessiter la présence en tout temps de l'aide-opérateur;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division – Hygiène du milieu.

18-207 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour le service de nettoyage des réseaux d'égout pour l'année 2018 à l'entreprise ABC Environnement inc., selon les taux horaires énoncés au préambule de la présente résolution.

D'autoriser le chef de division – hygiène du milieu et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-00038 a été émis pour autoriser cette dépense.

42.2 EMBAUCHE – PRÉPOSÉE EN BUREAUTIQUE – POSTE RÉGULIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une préposée en bureautique au Service des finances à raison de 25 heures par semaine;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures, les entrevues et les recommandations de l'adjointe aux ressources humaines et de la directrice du Service des finances.

18-208 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Madame Geneviève Brunet au poste régulier à temps partiel de préposée en bureautique à compter du 7 mai 2018, laquelle sera assujettie à une période de probation, selon la convention collective en vigueur.

43. PAROLE AUX CONSEILLERS

44. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

45. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-209 Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20h40.

(Signé) Caroline Gray
Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé) Bruno Guilbault
Bruno Guilbault
Maire